

Compte rendu du groupe Adhoc Poulpe Mardi 12 Septembre 2023 – En ligne

Nicolas Fernandez Munoz, président du groupe de travail, a débuté la réunion en remerciant la participation des membres à ce groupe Adhoc dédié au partage d'information sur le poulpe, espèce d'importance pour de nombreuses communautés côtières du CC SUD.

1. Présentations par État Membre

Espagne : Basilio Otero (FNCP) a indiqué que les législations dépendent des régions autonomes, il a donc passé en revue chaque région (voir présentation sur le site internet du CCSUD). Les engins utilisés varient également entre régions : pots, casiers, lignes et/ou filets.

Les régions se réunissent chaque année pour répartir le quota de poulpe, un débat sur les engins a été introduit l'année passée, sans conclusion pour le moment.

Portugal : Alda Centeio (DGRM) a indiqué que le Portugal venait de modifier sa législation sur le poulpe par décret (voir présentation en ligne). Ces nouvelles mesures techniques inclues :

- Des mesures spécifiques à chaque engin :
 - Pots : 5000 max par navire
 - Filets : nombres max définis par taille de navire et maille minimale
- Mesures générales :
 - Distance à la côte définie en fonction de la taille du navire et la période de l'année
 - Taille minimale de 750g
 - Période de fermeture toujours débattue, la proposition est une fermeture du 15 septembre au 15 octobre
 - Pêche récréative : 10kg max par pêcheur

Le Portugal dispose d'une série historique des captures depuis 2013, ces données montrent une légère baisse des captures compensées par une légère augmentation de la valeur.

Le Portugal a mené plusieurs études en cogestion avec ses parties prenantes depuis 2014. Ces études ont identifié les difficultés de gestion suivantes : le contrôle du nombre d'engins utilisé et des zones de pêche utilisées, respect de la maille minimale, et de la taille minimale des poulpes.

Nicolas Fernandez Munoz (OPP Conil) a commenté que le golfe de Cadiz dispose de données sur le poulpe depuis 1980, grâce à l'IEO, de nombreuses études ont également été réalisées, notamment sur la maturité du poulpe, permettant de définir une taille minimale à 1kg et de prévoir l'abondance avec une année d'avance.

France : Morgane Ramonet (CDPMEM29) a présenté la pêcherie française et plus particulièrement bretonne qui s'est développée depuis 2021. Les débarquements sont en effet passés de 130 tonnes en 2020 à 2500 tonnes en 2022 dans le Finistère.

Pour encadrer cette nouvelle pêcherie plusieurs mesures ont été prises :

- La restriction du nombre de casiers
- L'interdiction de certains types de casiers sur une certaine période
- La création d'une licence en septembre 2023, limitée à 200 navires possédant des antériorités de pêche.
- Des discussions sur des périodes de fermeture sont en cours, ou prise localement.

Un projet scientifique est mené en parallèle pour mieux comprendre la biologie de l'espèce, et identifier si elle diffère des données espagnoles et portugaises, potentiellement à cause d'une température plus faible de l'eau. Finalement, un voyage d'étude dans les Asturies a également eu lieu permettant de mieux comprendre les pêcheries et techniques locales.

Emmanuel Kelberine (CRPMEM Bretagne) a ajouté que la seule réglementation française avant 2021 était la taille minimale européenne de 750g. L'explosion de la pêcherie a entraîné des problèmes de cohabitation entre navire, expliquant la nécessité de prendre des mesures additionnelles.

Alberto Martin (MSC) a commenté qu'une apparition soudaine de l'espèce avait également été observée en Cornouaille anglaise, impactant d'ailleurs fortement les pêcheries de homard, est-ce qu'une explication a été trouvée ?

Morgane Ramonet a répondu que le phénomène n'était pas expliqué, mais avait déjà eu lieu dans les années 50, puis stoppé par un hiver particulièrement rigoureux ainsi que dans les années 20, mais où l'espèce n'était pas consommée à cause de différentes croyances. Une très bonne reproduction quelques années en amont pourrait en être à l'origine.

Les pêcheurs de homard en Bretagne, ont été également très inquiets, cependant les homards s'ils sont en nombre seraient alors les prédateurs et les prises de homards se maintiendraient donc. En revanche les stocks de coquillages sont dévastés dans plusieurs zones, est-ce que c'est le cas en Espagne et au Portugal ?

Nicolas Fernandez Munoz (OPP CONIL) a commenté que la pêcherie dans sa région ne s'effectuait qu'avec des pots, les captures étaient cycliques (tous les 4 ans) jusqu'à 2003, mais depuis le cycle semble s'allonger, et les captures se sont fortement réduites. Pas de difficultés avec les pêcheries de coquilles n'a été observée, cependant celles-ci ont fortement été impactées par une algue invasive.

Basilio Otero (FNCP) dans la zone de Bilbao un équilibre entre coquille et poulpe, se fait, une année propice au poulpe ne l'est pas pour la coquille et réciproquement. La saison de reproduction du poulpe semble s'allonger et se retarder, des études sont donc menées pour adapter la gestion (Basilio Otero a transmis par écrit le lien suivant sur les données galiciennes :<https://www.pescadegalicia.gal/estadisticas/>). Par ailleurs, Basilio Otero a indiqué que l'entreprise PESCANOVA, parvient à produire du poulpe d'aquaculture, une usine en construction aux Canaries permettra de produire 3000 tonnes de poulpes par an, soit 1% de la consommation mondiale.

2. Présentation du Marine Stewardship Council

Alberto Martin (MSC) : Le label MSC pour la pêche de la poulpe dans la zone Ouest des Asturies est considéré comme un succès. Cette zone représente 75% des captures de la région, sur 5 ports, c'est une pêche artisanale (1 à 4 marins par navire de moins de 12m). La pêche est ouverte de décembre à juin et produit entre 50 et 70 tonnes par an. La taille minimale est d'un kilo et les engins utilisés sont les casiers avec appâts.

Avant la mise en place de la méthode de gestion actuelle (en 2010), la pêche était déjà très importante pour l'économie locale et disposée déjà d'un premier système de gestion. Cependant, plusieurs points faibles ont alors été identifiés : un manque d'information scientifique, un manque de respect des réglementations, un manque de communication entre pêcheurs et gestionnaires et des difficultés sur la commercialisation dues à un acheteur unique (plus de 90% des achats) entraînant une instabilité des prix.

Dans un processus d'amélioration continue et depuis 10 ans, le plan de gestion est mis à jour avec des objectifs de long terme et donc mesures alignées, un système de cogestion qui implique les pêcheurs est développé, l'observation à bord est devenue obligatoire ainsi qu'une amélioration des contrôles (système de marquage des casiers). Deux associations sont de plus créées : ARPESOS qui regroupe tous les bateaux pêchant du poulpe et REDEPESCA pour partager les informations scientifiques.

Finalement le système de commercialisation est adapté en 2016 : les ventes sont faites en amont sur devis, avec un prix minimum d'achat. Le devis le plus important remporte la vente, et les bateaux peuvent ainsi partir en mer, connaissant le prix d'achat et donc adapter la quantité capturée. Avec la certification MSC, une augmentation du prix entre 12 et 15% par rapport aux ports non certifiés est observée : soit de 1,05 à 1,11 euros par kilo. La certification a également permis de s'ouvrir à de nouveaux marchés notamment à l'internationale.

Du point de vue environnemental, la surpêche est limitée par le meilleur contrôle et donc respect des règles, les périodes d'ouverture/fermeture, l'amélioration des connaissances : un logiciel d'évaluation est en cours de développement, le suivi par GPS permet également la production de cartes d'abondances et de zones de pêche.

Finalement, Alberto Martin (MSC) a conclu que cette gestion a permis d'offrir de meilleure condition de travail aux pêcheurs ainsi qu'une certaine fierté notamment par la couverture médiatique positive.

Maria José Rico (FECOPPAS) a complété que la pêche était tout de même bien gérée et régulée avant l'obtention de la certification MSC, et depuis l'an 2000. La certification a cependant eu un impact positif supplémentaire sur la commercialisation. Par ailleurs, l'ensemble des navires est soumis à des réglementations, même si tous ne sont pas tous certifiés.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

L'université d'Oviedo a un projet d'études génétiques que vise a certifié la durabilité de la pêche.

En réponse à Morgane Ramonet, Alberto Martin n'a pas pu préciser le pourcentage de poulpe MSC sur l'ensemble des débarques de l'Espagne du Nord, mais cela doit être relativement faible. Pour être vendu sous label MSC, le produit doit être vendu uniquement sous criée. Concernant le contrôle du nombre de casiers par navire, le numéro de marque de chaque ligne de casier doit être transmis à l'administration, qui leur fourni alors une licence, les navires de surveillance peuvent alors vérifier les marques en mer.

Nicolas Fernandez Munoz (Président de ce GT Adhoc) a proposé aux membres de se réunir à nouveau pour échanger avec des experts extérieurs (scientifiques, administrations nationales ; producteurs...) sur le sujet du poulpe, afin de continuer ce transfert de connaissances. Les membres de l'ensemble des « familles » du CC SUD ont approuvé cette proposition, et ont donc été invités à transmettre au secrétariat les contacts des experts régionaux avec qui ils souhaiteraient échanger. Une date de réunion sera proposée ultérieurement par le secrétariat.